

Périgny-sur-Yerres

Bulletin Communal - Juin-Juillet-Août 2019





NOTRE COMMUNE : PÉRIGNY-SUR-YERRES

- Arrondissement de Créteil
- Canton du Plateau Briard
- 2684 habitants
- Superficie : 279 hectares
- Altitude : 89 mètres
- À 25 kilomètres de Paris Notre-Dame
- 94520 Périgny-sur-Yerres
- E-mail : mairie@perigny-sur-yerres.org
- Site internet : www.perigny-sur-yerres.fr

LA MAIRIE • Tél. : 01 45 98 90 45 - Fax : 01 45 98 97 17

Directrice des services : Gwenola LEBASCLE

Standard – Accueil – Affaires générales – État Civil – Élections.....	01 45 98 90 45
	Fax : 01 45 98 97 17
CCAS.....	01 45 98 63 20
Associations – Communication – Animations.....	01 45 98 63 17
Comptabilité.....	01 45 98 63 16
Urbanisme.....	01 45 98 63 15
Enfance Jeunesse.....	01 45 98 60 15

Ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 30 à 12 h et 14 h à 17 h 30
 Mercredi et samedi : 8 h 30 à 12 h

BULLETIN COMMUNAL N°168

- Directeur de la publication : Georges URLACHER, Maire
- Responsable de la rédaction : Pierre JUNILLON
- Rédaction : Commission Communication
- Conception – Réalisation : Estimprim (Crédits photos : Périgny - Fotolia)
- Tirage à 1200 exemplaires – Dépôt légal n° 180202526, année 2019
- Photo de couverture : Mairie de Périgny-sur-Yerres

• **Maire**
 Georges URLACHER

• **Maires Adjoint**

Gabriel LE LAY

1^{er} Adjoint

Délégué aux finances, développement économique et affaires générales

Nathalie FIACRE

2^{ème} Adjoint

Déléguée à l'enfance jeunesse, aux affaires scolaires et périscolaires

Pierre JUNILLON

3^{ème} Adjoint

Délégué à la communication, à la ville numérique et au label qualité

Suzanne LE CLEACH

4^{ème} Adjoint

Déléguée aux affaires sociales, prévention et santé

• **Conseillers Municipaux Délégués**

Gérard BRUN, conseiller municipal délégué à la sécurité

Jean-François JACQ, conseiller municipal délégué à la gestion du cimetière communal et suivi des dossiers sur les économies d'énergie en partenariat avec les syndicats

Déborah DELAGE, conseillère municipale déléguée à la communication événementielle

Corinne ANDRE, conseillère municipale déléguée à l'environnement et au développement durable

• **Conseillers Municipaux**

Bruno SCHÄFER, conseiller municipal

Alain GUEDON, conseiller municipal

Marie-Thérèse BOURNEIX, conseillère municipale

Gilles MATHIEU, conseiller municipal

Patricia BLONDEL, conseillère municipale

Salah LOUNICI, conseiller municipal

Clémentine HARNICHARD, conseillère municipale



Traditionnellement, le premier dimanche de septembre, avec la Fête de la St Leu, marque le lancement de la nouvelle saison pour nos associations.

Tout au long de la journée, chacun a pu reprendre contact avec son association préférée et s'inscrire aux activités de son choix.

Cette année, notre fête communale coïncide avec la rentrée scolaire qui est un des moments les plus importants de l'année tant pour de nombreuses familles pérignonnaises que pour la commune.

Nos écoliers ont retrouvé le chemin de l'école et ceux de Georges Huré ont accueilli leur nouvelle directrice Mylène GUITTONNEAU. Elle retrouve l'école de son enfance, où, lorsqu'elle était en CM2, elle a fait partie des premiers jeunes Pérignons qui ont participé aux travaux de la CES (commission extra-scolaire) précurseur du CMJ. Commission que j'animais avec René ANDREWS son instituteur de l'époque. Ce sont eux, par exemple, qui ont été à l'initiative de la création du parcours de santé dans le complexe agro-touristique.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

Souhaitons à tous les élèves Pérignons, petits et plus grands une année scolaire 2019/2020 studieuse, épanouissante et couronnée de succès dans l'apprentissage des savoirs.

De son côté, la commune a profité de la période estivale pour effectuer les travaux nécessaires au bien-être de nos petits Pérignons et des enseignants dans nos deux écoles, avec notamment l'installation d'un préau dans la cour de l'école maternelle, le remplacement des sols à l'école élémentaire ainsi que la réfection de la peinture de la classe de CM2.

Au cours du dernier trimestre, d'autres travaux utiles aux Pérignons et à l'amélioration de notre cadre de vie seront engagés comme par exemple, la restructuration de la rue de Servon et la placette de l'arbre de la Liberté devant l'entrée de notre micro-crèche.

Au cours de ce dernier trimestre de l'année plusieurs manifestations comme le salon des Métiers d'Art (à Marolles), la cérémonie du souvenir le 11 novembre, une naissance/un arbre ou encore le Marché de Noël offriront l'occasion aux Pérignons de se rencontrer pour échanger en toute convivialité. Nous vous attendons nombreux!

Bonne rentrée à toutes et à tous

Votre Maire,
Georges Urlacher

ZONE À FAIBLE ÉMISSION - COMMENT DISCERNER LE VRAI DU FAUX

Depuis le 1^{er} juillet, à l'initiative de la Métropole du Grand Paris, la zone à faible émission interdisant progressivement les véhicules les plus polluants sur les territoires de communes situées dans le périmètre de l'A86 est entrée en vigueur. Voici un tour d'horizon des questions les plus fréquemment soulevées par le dispositif afin de démêler le vrai du faux.

La Métropole du Grand Paris (MGP) interdit les véhicules diesel ?

FAUX À compter du 1^{er} juillet 2019 la circulation sera restreinte pour les véhicules les plus polluants en matière de dioxyde d'azote (NO₂) et de particules (PM₁₀ et PM_{2,5}), à savoir les Crit'Air 5 et non classés, quelle que soit la nature de leur motorisation. Cela correspond aux véhicules diesel d'avant 2001 et aux véhicules essence d'avant 1997.

6 600 décès sont causés chaque année dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris par la pollution atmosphérique ?

VRAI L'agence Santé publique France estime à 6 600 le nombre de décès liés à la pollution atmosphérique sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris. Toutes les études menées par Airparif, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'UNICEF pointent régulièrement les conséquences des pics de pollution et surtout de la pollution chronique sur la santé des citoyens, notamment aux alentours des écoles et des Établissements Reçevant du Public (ERP).

Les élus et notamment les Maires ne pourront pas rester insensibles à ce phénomène dramatique !

Je serai verbalisé dès le 1^{er} juillet 2019 si je circule avec un véhicule Crit'Air 5 ?

FAUX La Métropole est pour une écologie acceptée et non imposée. Il n'y aura donc pas de système de vidéo verbalisation en juillet 2019. La MGP souhaite créer juridiquement la ZFE dès ce 1^{er} juillet et commencera par

des contrôles aléatoires et pédagogiques qui seront mis en place pour expliquer ce qu'est la ZFE et comment être financièrement accompagné pour changer de véhicule. Les verbalisations n'interviendront que fin 2021 au moment où les restrictions de Crit'Air seront harmonisées entre la Métropole et la ville de Paris (Crit'Air 4) de telle sorte qu'à ce moment les contraventions puissent être appliquées.

Je peux bénéficier d'une aide allant jusqu'à 16 000 € pour remplacer mon véhicule polluant ?

VRAI Les aides sont cumulables et chacun pourra en bénéficier dans le cadre d'un guichet unique. Il s'agit d'une plateforme numérique, à destination du grand public, qui sera opérationnelle au 1^{er} juillet 2019. Elle proposera les aides mises en place notamment en faveur des plus modestes par l'État et les différentes collectivités, y compris la Métropole, pour l'achat des véhicules propres, neufs ou d'occasion. Aujourd'hui, à titre d'exemple, un ménage non imposable qui souhaite remplacer son automobile Crit'Air 5 par un véhicule propre neuf (hybride, électrique, hydrogène ou GNV) peut

bénéficier dès à présent de 5 000 € de la Métropole du Grand Paris auxquels s'ajoutent les 6 000 € du bonus écologique et les 5 000 € de la prime à la conversion, soit un total d'aide cumulée de 16 000 €.

La MGP travaille par ailleurs avec le Gouvernement pour réduire le reste à charge des ménages notamment les plus défavorisés (prêt à taux zéro, microcrédit).

Cette mesure n'a pas d'effet sur l'amélioration de la qualité de l'air ?

FAUX Selon une étude d'Airparif, la ZFE permettra de réduire dès la 1^{ère} étape (Crit'Air 5) les émissions de pollutions (- 3 % pour le dioxyde d'azote NO₂, - 2 % pour les particules de PM₁₀ et - 3 % pour les PM_{2,5}). Ces effets vont au-delà du périmètre concerné par la ZFE. Le nombre d'habitants de la Métropole exposés à des niveaux supérieurs aux valeurs limites diminue de 5 %. Dès cette 1^{ère} étape de la mise en oeuvre de la ZFE, le nombre d'Établissements Reçevant du Public (ERP) soumis à un dépassement diminuerait de 6 %, soit près de 70 établissements protégés. Malgré les dérogations prévues, les effets de la ZFE sur la qualité de l'air engendrent des résultats considérables.



21^{ÈME} SALON DES MÉTIERS D'ART DU PLATEAU BRIARD

11, 12 et 13 octobre 2019 à Marolles-en-Brie, organisé par Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)

Le succès du Salon des Métiers d'Art du Plateau Briard ne se dément pas. En 2018, la fréquentation a atteint 3 000 visiteurs. Cette 21^{ème} édition, dans la veine des précédentes, est, un nouvel hymne aux métiers rares, anciens et intemporels.

70 exposants, sélectionnés avec soin, présenteront au public leur savoir-faire et leur talent au travers de leurs créations.



NOUVEAUX TALENTS

HENDA BAYOUD, dorure sur bois, restauration à la feuille d'or

Henda Bayoudh restaure à la feuille d'or tous types de pièces (mobilier, ferronnerie, encadrements...) et réalise de la dorure sur différents supports (bois, métal, staff, verre...).

Quelques références : Hôtel Ritz, Ministère de la Culture, Opéra de Paris.

ADRIEN GARCIA, coutellerie

Fin 2016, Adrien Garcia dépose la marque « Reflet de lame ». Il conçoit, dessine et fabrique ses couteaux selon un savoir-faire artisanal traditionnel.

INVITÉ D'HONNEUR

LYCÉE DES MÉTIERS JACQUES BREL, CHOISY-LE-ROI

ébénisterie et menuiserie

Le Lycée Jacques Brel, invité d'honneur du 21^{ème} Salon, prépare au CAP ébénisterie et au brevet des métiers d'art. En menuiserie, il prépare au CAP fabricant de menuiserie, mobilier et agencement et au baccalauréat professionnel de technicien en menuiserie-agencement. Le Lycée Jacques Brel s'est spécialisé dans la restauration du mobilier Boule Napoléon III.

Mobilier exposé : un secrétaire style Louis XV, époque Napoléon III ; un secrétaire Louis XV en cours de restauration...

QUELQUES MOMENTS FORTS

12, 13 octobre : Participation du médiabus, médiathèque itinérante de GPSEA, à l'occasion de l'ouverture au public d'un circuit sur le Plateau Briard. À son bord, des ouvrages relatifs aux métiers d'art et de la restauration du patrimoine.

12 octobre après-midi : Mini concerts de musique de chambre exécutés par un quintet à cordes de l'Orchestre national d'Île-de-France.

13 octobre après-midi : Fresque vidéo interactive. Durant l'été, des images du Territoire et des témoignages de la population seront collectés au cours des tournées d'été du médiabus. Les contenus compilés et mixés, seront insérés dans un livre virtuel qui déclenche une histoire différente à chaque contact tactile.

Retrouvez tous les artisans et le programme des animations sur www.sima-plateaubriard.fr

- Vendredi de 13h à 18h
- Samedi de 10h à 18h30
- Dimanche de 10h à 18h30
- Gymnase de Marolles-en-Brie (94)
- Entrée Libre
- Restauration sur place
- Animations tout le week-end
- Parking gratuit

UN NOUVEAU PRÉFET POUR LE VAL-DE-MARNE

Raymond Le Deun, 61 ans, ancien préfet du Morbihan a rejoint la préfecture du Val-de-Marne. En poste en Bretagne depuis mai 2016, ce préfet hors classe a été successivement préfet de l'Yonne (de 2012 à 2014) puis de l'Aisne (de 2014 à 2016). Le nouveau préfet du Val-de-Marne a également été chef de cabinet de Jean-Pierre Chevènement lorsque ce dernier était ministre de l'Intérieur, en 1999.

Concernant l'agglomération parisienne, Raymond Le Deun connaît déjà la banlieue est, ayant été sous-préfet de Seine-Saint-Denis de 2001 à 2004.



TRAVAUX

PLUSIEURS TRAVAUX ONT ÉTÉ LANCÉS, VOIRE TERMINÉS POUR D'AUTRES, AU COURS DE LA PÉRIODE ESTIVALE

CIMETIÈRE

Réparation du mur d'enceinte, mise en place du 2^{ème} columbarium, restauration du caveau provisoire et de l'ossuaire ainsi que taille d'arbres devenus gênants sont terminés. Reste à finaliser la procédure d'entretien des allées sans utilisation de produits phytosanitaires désormais interdite.



ÉGLISE



Le ravalement de notre église a été terminé au début du mois d'août, ce qui permettra ensuite de réaliser une réfection de la placette de l'Arbre de la Liberté au cours de l'automne.

PLACE DE BOÉCOURT

Réaménagement de l'accès et restauration du mur de séparation avec la Maison des associations



TRAVAUX À VENIR :

Rue de Servon : Cette rue étant désormais classée d'intérêt territorial, au cours du 4^{ème} trimestre les travaux de requalification de la rue de Servon vont être lancés par GPSEA.



ÉCOLE MATERNELLE



Un préau d'une trentaine de m² a été installé dans la cour créant ainsi une zone de confort, pour nos petits écoliers, par temps de pluie ou de grand soleil.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



Réfection de la quasi-totalité des sols et mise en peinture des classes de CE1/CE2 et de CM2.

INCENDIE RUE NEUVE

Dans la nuit du 5 au 6 juillet, devant le 21 rue Neuve, un feu d'origine indéterminée a enflammé deux véhicules.

Outre l'intervention des pompiers, GDF est intervenu à la suite d'une fuite de gaz. Plusieurs logements de la rue ont été privés d'électricité et de gaz pendant plusieurs heures.

Le relogement chez des proches des personnes logeant dans les maisons jouxtant les véhicules a pu avoir lieu.



LA PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Les dégâts occasionnés par les catastrophes naturelles ne sont pas assurables de façon traditionnelle. Les personnes sinistrées peuvent sous certaines conditions bénéficier d'une indemnisation dans le cadre de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

La loi n°82-600 du 13 juillet 1982 modifiée, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles a pour objectif d'indemniser les victimes de catastrophes naturelles en se fondant sur le principe de la solidarité nationale.

I. Les événements naturels couverts par la garantie catastrophes naturelles

La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est sollicitée par les communes en fonction de la classification prévue dans le formulaire de demande communale. La garantie s'applique aux dommages ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un phénomène naturel. Dans le Val-de-Marne voici les causes possibles :

- Inondations par débordement de cours d'eau (en précisant le cours d'eau concerné)
- Inondation par ruissellement et coulée de boue associée,
- Inondation par remontée de nappe phréatique,
- Mouvement de terrain,
- Sécheresse/réhydratation des sols,
- Séisme.

D'autres paramètres peuvent être pris en compte selon les départements : Crue torrentielle, phénomènes liés à l'action de la mer...

II. Les bénéficiaires et les biens concernés

Toute personne physique ou morale (y compris les collectivités territoriales), qui a souscrit un contrat d'assurance couvrant

les risques incendie, dommages aux biens (meubles, vêtements, véhicules terrestres à moteur...) ou perte d'exploitation peuvent bénéficier de la garantie catastrophes naturelles pour tous les dégâts causés à des biens assurables.

La garantie s'applique aux dommages ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un phénomène naturel. Il doit y avoir un lien direct entre l'événement et les dommages subis. Ainsi, la garantie est limitée aux dommages matériels directs, c'est-à-dire à ceux portant atteinte à la structure ou à la substance même de la chose assurée.

III. La procédure de demande

Les sinistrés doivent immédiatement déclarer à leur assureur dans les 5 jours suivant le sinistre, la nature des dommages subis, puis signaler le sinistre à la mairie afin de déclencher la procédure de constatation de l'état de catastrophe naturelle qui sera adressée au Préfet. Le dossier ainsi constitué est soumis à l'examen d'une commission interministérielle qui se réunit mensuellement et exceptionnellement si besoin. La commission émet un avis favorable ou défavorable à la demande.

Ensuite, le ministre de l'Intérieur accorde ou refuse la reconnaissance sollicitée de

l'état de catastrophe naturelle. Un arrêté interministériel est alors publié au Journal Officiel. La décision est alors notifiée par le Préfet à la commune demandeuse.

Si l'état de catastrophe naturelle est reconnu, le maire doit informer sans délai ses administrés qui disposent de 10 jours à compter de la date de publication de l'arrêté interministériel au Journal Officiel pour contacter leur assurance.

Attention ! En application des dispositions de l'article 95 de la loi de Finances rectificative de 2007, une demande ne peut être recevable que si elle intervient dans un délai de 18 mois après le début de l'évènement.

Quelles sont les exclusions ?

À noter que cette procédure ne concerne pas : L'action directe du vent ou du choc d'un corps renversé ou projeté par le vent, la grêle, le poids de la neige ou de la glace accumulée sur les toitures et les chéneaux, l'humidité due à la pluie, la neige ou la grêle pénétrant à l'intérieur du bâtiment assuré et détruit ou endommagé par l'un de ces phénomènes naturels, les dommages corporels. . .



Banquet des Aînés
2019

*Georges Urlacher,
Président du Centre
Communal d'Action Sociale,*

*Suzy Le Cleac'h,
et les Administrateurs du C.C.A.S*

*invitent les Pérignons de plus de 67 ans,
ainsi que leur conjoint (*),
à venir déjeuner*



Samedi 14 Décembre à Paris !

**Avec un transport organisé en autocar,
au départ du gymnase Alain Mimoun
à 9 h 30 précises.**

ou retirer un colis de Noël :

**les lundi 16 et mardi 17 décembre,
de 9h à 12h puis de 14h à 17h,
en mairie.**





COUPON-REPONSE OBLIGATOIRE



A RETOURNER AVANT LE 15 NOVEMBRE 2019 au C.C.A.S. –

Mairie – Rue Paul Doumer – 94520 PERIGNY-SUR-YERRES.

Pour tout renseignement, contactez Alice Jacquot au 01 45 98 63 20.



Madame Nom : Prénom :

Date de Naissance :

Monsieur Nom : Prénom :

Date de Naissance :

Adresse

Téléphone :

Je choisis de retirer le colis

OU



Je choisis de participer au déjeuner (*)

(*) mon conjoint a moins de 67 ans, je joins un chèque de 50 €.

Vous pouvez préciser les personnes avec lesquelles vous souhaiteriez être à table (table de 4 à 8 personnes maximum) :

.....
.....
.....
.....

J'autorise le CCAS ou la Mairie à utiliser mes coordonnées afin de m'informer de leurs actions.

LA CHASSE AUX ŒUFS À LA MAISON DE LA NATURE

Cette année le Conseil Municipal Jeunes a organisé une grande chasse aux œufs le samedi 20 avril en matinée.

Les jeunes pérignons sont venus participer à une petite chasse aux trésors, pour les plus jeunes quelques images à rechercher, et les plus grands devaient résoudre quelques énigmes.

Après leurs découvertes tous les enfants ont pu repartir avec un délicieux lapin en chocolat.

Le soleil aidant, de nombreux enfants se sont prêtés au jeu, sous l'œil bienveillant de leurs parents.



VACANCES DE PRINTEMPS CLUB ADOS

Lors des vacances de printemps, le Club ados s'est rendu à la Grande Halle de la Villette pour voir l'exposition exceptionnelle sur Toutankhamon. Dans les différentes salles, nous avons pu admirer de nombreuses pièces du trésor découvert dans la tombe du pharaon. L'histoire de ce jeune roi et les années de recherche de l'archéologue nous ont passionné.

Le Club ados a aussi emmené les jeunes au Palais de la Découverte pour voir notamment les expositions « Illusions » et « Poisons » sur les animaux les plus venimeux de la planète.

Avec le VCRM de Mandres, nous avons fait une randonnée dans la forêt de Fontainebleau et une journée vélo sur les routes des villes environnantes. Ces deux journées passées dans la nature ont été aussi sportives et qu'agréables !

Le Rugby Club du Plateau Briard est venu à Périgny donner une initiation au rugby aux enfants de l'ALSH élémentaire et du Club ados. Ils se sont si bien pris au jeu qu'ils étaient épuisés à la fin de l'entraînement !

Les jeunes ont également participé à un atelier géant de construction Lego. Quelques volontaires ont effectué des petits travaux citoyens : ils ont ramassé les déchets dans les rues et ont nettoyé les calicots de la commune pour les prochaines manifestations. Nous les remercions pour leur aide et leur enthousiasme pour accomplir ces missions d'intérêt général.

Enfin le club ados s'est occupé des deux poules de l'école Georges Huré durant les vacances.



LE MEDIABUS À L'ÉCOLE SUITE DE L'AVENTURE

Nous avons choisi des livres dans le médiabus puis la dame est venue dans la classe.

Elle nous a montré des documentaires sur la nature : les arbres, les saisons, les fruits, les légumes et les animaux. Ensuite on les a regardés.

On peut garder ces livres dans notre école jusqu'à la prochaine fois.

Nous avons adoré cette animation.

Texte écrit et tapé avec le tableau numérique par la classe de CE1 de Mme Cochet (année 2018-2019)



L'ORCHESTRE D'HARMONIE BRIARD À LA RENCONTRE DES ENFANTS DE PÉRIGNY

Jeudi 13 Juin 2019, une rencontre s'est produite avec les enfants de l'école Georges HURE, l'Orchestre d'Harmonie Briard a eu le grand plaisir de venir jouer un programme composé de musiques de dessins animés.

Deux groupes se sont succédé et pendant une heure chacun, ils ont pu écouter tous les instruments composant un orchestre : flûtes traversière et piccolo, saxophones alto et ténor, trombone, trompette, bugle, clarinette, accordéon, batterie, percussions.

La participation des enfants a été active, un jeu consistait à reconnaître les musiques de dessins animés. A la fin, ils ont posés de nombreuses questions prouvant ainsi l'intérêt d'une telle démarche. Chaque instrument leur a été présenté avec explications sur leur fonctionnement. Certains d'entre eux auront peut-être le désir de s'inscrire au conservatoire

à la rentrée de septembre 2019 pour apprendre à jouer l'instrument de leur choix.

L'Orchestre d'Harmonie Briard remercie le directeur de l'école G. Huré et les enseignants

pour leur accueil, ainsi que la Mairie de Périgny qui a permis cette manifestation.

Jean-Marc GRENOT.

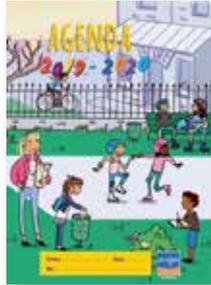


REMISE DES CADEAUX DE FIN D'ANNÉE AUX CM1 ET CM2

Le jeudi 20 juin à 9h45, sous le préau de l'école G. Huré, Monsieur le Maire accompagné de son Adjointe Madame LE CLEACH et de ses deux conseillères municipales Mesdames BOURNEIX et DELAGE ont eu le plaisir d'offrir aux élèves de CM2 pour préparer la rentrée en 6ème, l'encyclopédie de l'Histoire de France.

Cet évènement est bien attendu par les enfants toujours émus de se voir offrir un présent par Monsieur le Maire.

Chaque année grâce à la collaboration du Comité du Val-de-Marne de la Ligue contre le cancer, tous les élèves de CM1 profitent d'avoir un agenda scolaire pour la rentrée sur la prévention afin de les sensibiliser aux différents thèmes de santé : Alimentation, activité physique, sommeil, alcool, tabac, abus d'écrans et sommeil. C'est toujours un réel plaisir de feuilleter cet agenda qui, cette année encore, est très enrichissant.



PERMIS PIÉTON EN POCHE POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE GEORGES HURÉ

Le mardi 25 juin, les élèves de CE2 recevaient leur permis piéton. L'équipe éducative, la police et les représentants de la municipalité ont félicité les enfants qui, après les épreuves,

ont tous réussi ce petit examen. Cette remise officielle était le point final d'une formation sur la sécurité routière et surtout sur leur comportement de piéton.

Nous comptons maintenant sur les élèves pour continuer à mettre tout ce qu'ils ont appris en pratique lors de leurs déplacements quotidiens...



LAND'ART

Ce vendredi grande balade vers la Maison de la Nature, et là, au détour d'un sentier, une structure faite de feuilles, cailloux, plumes, branches, une jolie merveille éphémère, qui change lentement au grès du vent, ou des marcheurs. Comme c'est beau et si simple ces œuvres de vos enfants !

Qui est la fée qui les a aidés à faire travailler leur imagination ? Cindy !

Voici mes découvertes, elles me racontent une jolie histoire :

La fée a dû perdre sa couronne sur ce banc, elle était là, faite de pâquerettes et de fleurs des champs, une autre sur la poubelle, abandonnée, peut-être plusieurs fées vivent là au milieu de nos maraîchers près de la Maison de la Nature près de la jolie maison à insectes...



LIGUE CONTRE LE CANCER

ÉCRANS, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE : MODE D'EMPLOI



Tous les enfants de grande section ont été sensibilisés à l'importance d'une utilisation modérée et adaptée des écrans et aux moyens d'y parvenir afin de protéger leur santé. D'abord, nous avons évoqué les différents écrans, les envies des enfants et les règles données par les parents. L'usage des écrans, s'il devient trop important peut perturber la bonne santé. L'addiction aux écrans isole des autres et de la vraie vie.

Puis nous avons imaginé que tous les écrans étaient cassés et inutilisables, les enfants ont alors proposé différentes activités. Chacun a illustré une de ses propositions.

Dans le cadre du concours scolaire de créations artistiques, les élèves ont appris à fabriquer des origamis et se sont bien appliqués pour fabriquer des cocottes qu'ils pouvaient manipuler. Ils ont décidé de dessiner et d'écrire aussi le nom des activités (si les grands veulent s'amuser aussi) puis de décorer les cocottes (graphismes, coloriage).



Notre création : « **Nos cocottes à idée pour bien t'amuser** » a reçu le prix de l'originalité. Mardi 2 juillet, en présence de Séverine Fournier, une représentante de la Ligue a remis à chaque enfant un livret/jeu et une coupe pour l'école.



**Félicitations à tous les élèves
pour leur implication
et leur application.**



RENTRÉE DES CLASSES

Lundi 2 septembre 2019 l'heure de la rentrée a sonné... Elle invite petits et grands à une nouvelle année, pleine de découvertes et d'apprentissage, de rencontres et de loisirs, de projets partagés.

À présent, plus de 256 élèves reprennent le chemin de l'école. Chaque rentrée scolaire est pour nos enfants et leurs parents un évènement particulièrement important et apporte ordinairement un certain nombre de changements.

Ces vacances d'été ont été l'occasion d'effectuer divers travaux dans nos écoles.

École Maternelle Suzanne Heinrich



Petite section : Mme LISZEWSKI et Corinne LE BOURHIS (ATSEM)



Grande section : Mme LEVOY et Valérie JOB (ATSEM)

Nous comptons cette année :

- 176 élèves à l'école élémentaire Georges Huré répartis dans sept classes.
- 80 élèves dans les trois classes de l'école maternelle Suzanne Heinrich.

Nous souhaitons la bienvenue à Madame GUITTONNEAU qui assure désormais la direction de l'école Georges Huré, et à Madame LISZEWSKI qui entame sa deuxième année à l'école Suzanne Heinrich.

Au nom de l'équipe municipale et de la commission des affaires scolaires, je souhaite bon courage aux équipes enseignantes et au personnel d'accompagnement et beaucoup de réussite à tous les enfants.



Moyenne section : Mme GIRY et Corinne BARBAZA (ATSEM)

École élémentaire Georges Huré



Classe de CP – Mme PEREIRA



Classe de CP – Mme COCHET



Classe de CE1 – Mme GUITTONNEAU, Aurélie VIDAL (AVS)
et Julie LEDEVEHAT (AVS)



Classe de CE1/CE2 – Mme RAZAFIMAMONJI et Aurore HERY (AVS)



Classe de CM1 – Mme PUIGT (absente sur la photo) et Mme BROWN



Classe de CM1/CM2 – Mme WETTER



Classe de CE2/CM2 – Mme MARCHAND

LE PRINTEMPS INSTALLÉ, TOUS AU MARCHÉ !

Le samedi 25 mai, le marché printanier a ouvert ses portes aux pérignons qui sont venus nombreux. Nos fidèles commerçants étaient au rendez-vous avec leurs produits que nous apprécions tant.



De nouveaux partenaires nous ont rejoints : la boulangerie de La Ferme, une animatrice culinaire Guy Demarle de Périgny, le paysagiste le Héron Vert, le torrificateur d'Etoile Café de Périgny, les produits de la ruche avec Secrets de Miel, les produits à base d'aloé-vera de Forever et un nouveau fromager spécialisé en fromages de chèvre.

Pendant que les adultes badaient sur le marché en faisant leurs courses, les enfants n'ont pas été oubliés. Nous leur avons réservé un stand de jeux de bois encadré par Adrien ainsi qu'un stand barbe à papa avec Corinne et Séverine. Blandine et Aurélie les ont accueilli au stand Enfance/ Jeunesse pour planter un pied de tomates cerises.

D'autres activités étaient à découvrir ce jour-là autant pour les adultes que pour les enfants ! Le cyclo smoothie, moyen très ludique de faire soi-même son jus de fruit en pédalant, un rallye climat avec nos partenaires du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir. Ce jeu de piste en autonomie devait permettre au public de valider les épreuves en se rendant à diverses manifestations des villes de notre Territoire. Périgny était une étape !

L'enthousiasme général de cet après-midi nous encourage à pérenniser cette manifestation. Nous serons au rendez-vous l'année prochaine en espérant vous y voir aussi nombreux.





Le marché printanier fut très agréable, Beaucoup de Pérignons sont venus visiter notre stand de l'AMAP SAINT LEU et ont pesé le panier de légumes à gagner. Les poids allaient de 2 kilos 500 à 8 kilos 700 C'est Madame Sylvie Napoléoni qui était la plus proche du poids 5 kilo 180 pour 5 kilo 100. Entraînez-vous pour l'année prochaine !





FÊTE DE LA ST LEU ET

C'est le dernier week-end de vacances, mais qui correspond à Périgny à la fête



Dès le lever du soleil, un bruit sourd, un fourmillement au centre de la commune. Les exposants arrivent et s'installent. La journée débute sous un soleil timide.

Côté brocante, sont exposés des livres, des vêtements, des jeux et des « merveilles » trouvées dans les greniers. La garde-robe de bébé qui a grandi va peut-être combler une autre famille.



À partir de 11h, l'orchestre d'Harmonie Briard s'installe place de la mairie et joue son répertoire. Les jeunes du CMJ arrivent, cherchent comment mettre leur écharpe et s'installent sur l'escalier de la mairie le temps du discours de notre maire.

L'apéritif est un franc succès et les invités resteront discuter un moment devant ce bar décoré par des bénévoles.



DES ASSOCIATIONS

mais c'est aussi le 1^{er} dimanche de septembre
de la St LEU et des associations.



Du côté des associations, les saucisses frites sont prêtes. Des tables sont dressées au centre de la place du Général de Gaulle. Beaucoup cherchent de l'ombre et le pique-nique commence.

S'enchaînent les animations sur la scène, chanteur, musiciens, danseurs et jeunes acteurs ... jusqu'au lâcher de ballons traditionnel qui clôture cette journée.



Les associations se félicitent des rencontres et des inscriptions obtenues. Il est temps de démonter et ranger les stands. Les services techniques vont aider et le village retrouvera sa propreté et son calme dès 21h.



Merci à toutes et à tous pour cette belle journée et à l'année prochaine.



PAR LES VÉTÉRANS DE PÉRIGNY

Vous connaissez tous la fête de la Saint Leu qui, le 1^{er} dimanche de septembre, vous accueille pour la fête des associations et une brocante au cœur du village. Cette fête est une tradition datant de 1685, date à laquelle le roi Louis XIV accorde Foire à Périgny le 1^{er} dimanche de septembre.

Aujourd'hui, elle associe la fête des associations, un des facteurs de dynamisme de notre commune pour un moment de convivialité et d'échanges, ainsi qu'une Brocante très complémentaire à cette journée.



Toutefois cette journée n'a pas toujours connu cette configuration et a évolué au fil des décennies, voire des siècles. Qu'en était-il il y a 50 ans ?

PÉRIGNY-SUR-YERRES D'AUTREFOIS

LA FÊTE FORAINE DE SAINT-LEU,

LE 1^{ER} DIMANCHE DE SEPTEMBRE, SUR LA PLACE DU VILLAGE

La fête foraine le 1^{er} dimanche de septembre, sur la place du village. Trois jours de liesse durant ce premier week-end de septembre : le samedi, le dimanche et un lundi chômé pour tous ! Après une démonstration de gym sur le portique par le Club de gymnastique de Mandres ou par les pompiers (Commandant Félix Barberon, René Mussier, Roger Dormoy, Paul Simon, Marcel Montigny, René Ribaucourt, ...) et les sonneries de la fanfare viennent les jeux : course en sac, quilles, pétanque...

Et c'est parti pour trois nuits de bal avec orchestre : du musette, des slows, des tangos mais aussi le twist et le rock qui pointe son nez avec parfois une chanteuse comme Nancy Holloway.

Quelques baraques foraines sont présentes chaque année avec le jeu de boules, le tir à la carabine à plomb ou même au fusil de chasse sur les pipes en terre, les ballons. Sont très appréciés le manège aux chevaux de bois pour les enfants, la pêche aux poissons rouges et ses cadeaux, la baraque aux nougats et autres confiseries dont la Barbe à papa, les balançoires en bois. S'y ajouteront plus tard un manège d'auto-tamponneuses et un manège à chaînes dit le tapecul.

Cette fête de Saint-Leu signalait la fin des vacances, l'ouverture de la chasse et la reprise de l'année scolaire. Elle s'insérait dans un circuit de fêtes pour tous les villages de la région : Mandres, Brie, Servon, Grisy Suisnes, Coubert,...

Autre fête, très symbolique celle-là, la fête des moissons. Elle se déroulait là où se situe l'actuelle salle des fêtes. Plusieurs meules de blé étaient constituées en forme de maison ou de hutte circulaire. Ces bottes issues de moissonneuse-lieuse comportaient paille et grain. En fin d'automne, elles seront passées à la batteuse pour en récolter le grain. La dernière botte était cerclée d'un ruban bleu-blanc-rouge et la dernière charrette de cette moisson arborait fièrement des drapeaux.

L'arrivée des moissonneuses-batteuses a interrompu cette tradition qui a perduré jusque dans les années 50.

Paul Gautier / Julien Diependaele

Ç'ÉTAIT LA FÊTE DES VOISINS AUX COTTAGES

Vendredi 14 Juin, par une belle soirée annonciatrice de l'été, une trentaine de voisins s'est réunie à la Colline.

Dès 19h, les bonnes âmes ont installé tables et chaises avec du nappage coloré et des ballons pour accueillir les convives dans une ambiance festive. À l'initiative de Mireille et Philippe, Pérignons depuis août 2000, soutenus par le conseil syndical de copropriété, représenté par François Chénot, Mamadou Kane et Salah Lounici, cela fait presque 15 ans que l'évènement perdure, confient les organisateurs. La fête n'aurait pas pu commencer sans l'arrivée du ti-punch de Robert Cizo et les accras préparés par sa femme Marilou, tant attendus. Au menu, se dressait un buffet froid, avec salades composées, quiches et pizzas, clafoutis aux cerises, fruits de saison et du rosé bien frais. Aux sons des bonnes blagues de Christian Dupouy, et des rires de son auditoire, les festivités se sont interrompues vers 23h30. Nous remercions chaleureusement les services municipaux pour le prêt des tables et chaises.

Et on se dit, à l'année prochaine ...



Ph. Lalance

BALADE PÉDESTRE DU CONSEIL DES SAGES

Initiée par le Conseil des Sages, il y a trois ans, une balade pédestre d'environ 10 à 12 km est proposée, le jeudi après-midi par quinzaine, tout au long de l'année ainsi que pendant les vacances scolaires.



Organisée au départ de Périgny, le rendez-vous est fixé à 14h devant la mairie.

Ouverte à tous, elle reste accessible aux marcheurs peu habitués à la grande randonnée.

En remplacement du jeudi de l'ascension, nos marcheurs se sont également retrouvés le lundi 3 juin dernier pour une balade d'une journée.

Après avoir emprunté la vallée du Réveillon via la Tégéval, longé le golf de Marolles jusqu'au vignoble, notre groupe a été accueilli au Domaine de Grosbois pour une pause déjeuner au self du personnel.

En traversant le parc du domaine, nous avons eu le plaisir d'admirer au passage les trotteurs à l'entraînement.

De retour sur Périgny vers 17h, tous nos marcheurs ont été très satisfaits de cette journée.

Si vous êtes intéressés par ces balades, venez nous rejoindre ; les dates sont précisées dans la Feuille de Chou et sur les panneaux d'affichage lumineux.

LES JUDOKAS PÉRIGNONS À BÈGLES

Pendant les vacances de printemps, huit judokas du Club Omnisport Périgny, âgés de 10 à 18 ans, sont partis 4 jours dans la région Bordelaise.

Accueillis par les familles de judokas du dojo de Bègles (ancien club de Vincent, professeur de judo à Périgny), les Pérignons n'ont pas eu le temps de s'ennuyer !

Au programme :

Entraînements en commun avec les judokas de Bègles, initiation à divers sports collectifs, visite de la ville de Bordeaux et une journée à Walibi. Et pour clôturer ce sympathique séjour, dernière nuit sur les tatamis du dojo béglais !

Les judokas sont rentrés fatigués mais heureux, ont fait de très belles rencontres et attendent avec impatience de pouvoir accueillir à leur tour leurs nouveaux copains béglais !

Un grand merci à Vincent et aux organisateurs de dojo béglais, ainsi qu'à la maman accompagnatrice qui a fait être un super reporter photos !



EXPOSITION TERRE À FEU

Ma sortie du samedi 25 mai, peinture, sculpture, musique.

Voir le travail de notre association TERRE À FEU.

Une suite de sculptures toutes différentes, car il est certain que les mains font naître une partie de l'âme du créateur, et qu'on est tous différents, chacun ou plutôt chacune est une artiste au fond de soi. Toutes ces réalisations le prouvent.

Particulièrement bien présentées, elles ont comblé mon samedi, et elles m'ont donné envie de partager leur univers l'année prochaine.



CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ÉQUITATION

Un cavalier de notre commune, **Thierry Gosset**, a brillamment participé au Championnat de France d'équitation et a obtenu la 3^e place dans la discipline Dressage, catégorie Amateur 3 Équipe.

Obtenir une distinction lors du championnat de France est un événement majeur dans la vie d'un cavalier et de son établissement équestre HARAS de GRAVELOTTE dans lequel il est inscrit.

Nous adressons toutes nos félicitations à ce cavalier émérite.

(à droite, au 2^{ème} rang sur la photo)



VIE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

Finances

- 1- Décision modificative. **Adopté à l'unanimité.**
- 2- Affectation DETR 2019. **Adopté à l'unanimité.**
- 3- Adoption des tarifs relatifs au droit de voirie. **Adopté à la majorité, 13 voix « pour » et 1 voix « contre ».**
- 4- Création de la taxe de séjour. **Approuvé à l'unanimité.**

Affaires Générales

- 5- Mise en place d'un système de déclaration préalable soumise à enregistrement pour les locations de courte durée d'un meublé de tourisme en faveur d'une clientèle de passage. **Adopté à l'unanimité**
- 6- Création d'une activité accessoire. **Adopté à l'unanimité**
- 7- Actualisation du tableau des effectifs de la commune. **Adopté à l'unanimité**
- 8- Autorisation de signature du renouvellement de la convention pluriannuelle de formation professionnelle avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale. **Adopté à l'unanimité**
- 9- Autorisation de signature du contrat de mixité sociale avec les services de l'État. **Adopté à l'unanimité**

Territoire Grand Paris Sud Est Avenir

- 10- Autorisation de signature du marché public de prestations de service relatif à la restauration collective : fourniture de repas en liaison froide. **Adoptée à l'unanimité.**
- 11- Avenant à l'annexe 1 de la convention constitutive du groupement de commandes entre le Territoire et les communes membres. **Adopté à l'unanimité**
- 12- Autorisation de signature de la convention de groupement de commandes relative à la prestation de lutte contre les rongeurs, désinfection et désinsectisation dans les bâtiments publics. **Approuvé à l'unanimité.**
- 13- Avenant n°1 à la convention de services partagés entre la commune et le Territoire. **Adopté à l'unanimité**
- 14- Autorisation de signature de la convention de mise à disposition gratuite du Système d'Information géographique territorial aux communes membres. **Approuvé à l'unanimité**

MARIAGE

- 7/7/19 Issa MICHANOL
à Villeneuve-Saint-Georges

DÉCÈS

- 22/1/19 Fernande BARBIER veuve REYNOT
- 19/4/19 René DAMBRICOURT
- 27/5/19 Christiane PHILIPPON épouse NATALIS
- 1/6/19 Marie-Louise POUDEROUX épouse BRILLANT
- 11/7/19 Jean SORT

NAISSANCES

- 4/5/19 Patricia RENAUD
Kevin BOURGEOIS
- 18/5/19 Joanna HUNSICKER
Charles HONORE
- 24/5/19 Anyée ODI
Marc NOIREAUT
- 13/7/19 Katia GEOFFROY
Eric NATHANSON

HOMMAGE



Une amie nous a quittés. **Marilou Brillant** est décédée dans sa 84^{ème} année, le 1^{er} juin dernier. Orpheline très jeune, son éducation a sûrement été un élément important dans son engagement de bénévole. Arrivée à Périgny en 1990, elle s'est rapidement intégrée dans la vie communale. Dès sa retraite, elle intègre le Comité des Fêtes dont elle était encore membre, puis dès 1995 elle entre aux côtés de Françoise Tartivel, au CCAS, organisme où elle était encore active peu de temps avant son décès subit. Nous garderons de Marilou l'image d'une femme fidèle en amitié, accueillante, toujours souriante et toujours prête à rendre service. Au nom du Conseil municipal, nous présentons à son époux Cyril, à sa fille Valérie, à son fils Boris, ainsi qu'à ces deux petits-fils Bryan et Sindri, nos plus sincères condoléances.



Nous avons à déplorer le décès le 11 juillet dernier de **Jean SORT**, il avait 84 ans. Jean a été élu en même temps que moi en 1965. Il a travaillé bénévolement à mes côtés comme conseiller, puis maire adjoint durant 18 ans, élu jusqu'en 2001, soit durant 36 ans. Il a présidé le conseil syndical des agriculteurs, gérant le lotissement. Sans lui je n'aurais pas pu réaliser ce complexe agro-touristique, première initiative en France joignant au métier de maraicher producteur, la gestion de l'environnement avec la commune qui a planté 10 km de haie et créé cet espace de détente. Depuis plus de quarante ans, nos maraichers vendent leurs légumes à travers 100 marchés par semaine, permettant à 100 000 citoyens de consommer des produits issus de terres maintenant situées dans la Métropole du Grand Paris. Aujourd'hui on parle de circuits courts... Jean a beaucoup donné, ne l'oublions pas. Adieu mon Ami

Michel LUCAS Maire Honoraire



Bernard Decamps est décédé le 27 juillet dernier. Il était élu et Adjoint au Maire de Brie Comte-Robert, chargé des Finances et était depuis quelques temps, Président du conseil d'administration du Crédit Mutuel de la Brie. Bien qu'habitant à Brie, Bernard faisait partie de la communauté pérignonne. En effet, dès 1984 il devient président du Conservatoire de musique de Périgny et il le restera jusqu'en 2017. Grâce à son engagement, ce Conservatoire, de local, deviendra intercommunal en se transformant en Conservatoire de Musique et de Danse de la Brie en intégrant entre autres nos voisins de Brie Comte-Robert, avec la renommée qu'on lui reconnaît aujourd'hui. Sa bonne humeur et son entrain nous manqueront beaucoup. Au nom des Pérignons, nous présentons à son épouse Gisèle, à ses enfants et petits-enfants, ainsi qu'à toute l'équipe du Conservatoire, nos plus sincères condoléances.

- École maternelle S. HEINRICH 01 45 98 83 50
- École élémentaire G. HURE 01 45 98 91 74
- Maison de la nature 01 45 98 83 18
- Micro crèche Mon ami Perrau - Périgny 09 54 85 70 74
- Crèche Périgny/Mandres 01 45 98 90 17

ASSURANCE MALADIE DU VAL-DE-MARNE

- 94031 Créteil 36 46

CENTRE DES IMPÔTS

- 9 à 11, rue de Valenton - 94470 Boissy-Saint-Léger 01 45 95 59 20

TRÉSORERIE PRINCIPALE

- 9, rue de Valenton - 94470 Boissy-Saint-Léger 01 45 95 59 59

FUNÉRIUM

- Villeneuve-Saint-Georges 01 45 10 12 80

EDF-GDF

- n° appel urgence électricité 09 726 750 94
- n° appel urgence gaz 0 800 47 33 33
- ERDF dépannage 09 726 750 94

SUEZ - LYONNAISE DES EAUX

- 51, avenue de Sénart - 91230 Montgeron 0977 408 408

SIVOM (collecte des ordures ménagères et déchetterie)

- Route du Tremblay - 91480 Varennes-Jarcy 01 69 00 96 90

CITEC Environnement

- Service des containers d'ordures ménagères 01 69 00 12 10

COMMISSARIAT

- Boissy-Saint-Léger 01 45 10 71 50

SyAGE Assainissement

- 17, rue Gustave Eiffel - MONTGERON 01 69 83 72 00

SOINS & SANTÉ

HÔPITAUX

- **CHI Villeneuve-Saint-Georges** : 40, allée de la Source 94190 Villeneuve-Saint-Georges 01 43 86 20 00
- **CHI Créteil** : 40, avenue de Verdun 94010 Créteil Cedex. 01 45 17 50 00
- **CHU Créteil** : Henri Mondor 01 49 81 21 11

HÔPITAUX PRIVÉS

- Hôpital privé Val d'Yerres 01 69 48 48 13
- Hôpital privé Claude Galien (n° à tarif spécial) 0 826 30 90 00

- **SECOURS D'URGENCE - SAMU** 15 ou 08 25 00 15 25

- **POLICE SECOURS** 17

- **CENTRE DE SECOURS VILLECRESNES** 18 ou 01 45 99 08 74

- **CENTRE ANTI-POISON PARIS** 01 40 37 04 04 et 01 40 05 48 48

MÉDECINS - Périgny-sur-Yerres

- Docteur Lydia FADDEEFF 6, rue de Brie 01 45 98 98 50

Permanence médicale, jour et nuit / jours fériés

- **ASUM 94** 01 45 17 95 5
- Consultation à domicile, jour et nuit / jours fériés

- **SAMI** 15

De 20h à minuit du lundi au vendredi, de 16h à minuit le samedi et de 8h à 23h45 les dimanches et jours fériés.

- 24, rue Henri Dunant 94370 SUCY-EN-BRIE
- 3, rue Claude Bernard 94450 LIMEIL BRÉVANNES

- **PMI** 9, rue de l'Église 94400 Villecresnes 01 45 69 18 14

PHARMACIE

- Martine JAULIN place de Boécourt 01 45 98 66 47

INFIRMIÈRES

- Sylvie NAPOLEONI - Marion ANQUIER
- Cabinet 01 45 98 91 27
- Soins à domicile 01 45 98 76 49

DENTISTE

- Céline RAMOS 60 rue des Roses 01 43 86 73 95

OSTÉOPATHE

- Marion LALANDE 6 rue de Brie 07 83 83 60 70

PÉDICURE-PODOLOGUE

- Sabine CHEMOUNY 6, rue de Brie 06 10 49 48 48

PSYCHOLOGUE

- Fanny MAULINO 6, rue de Brie Tél : 07 67 38 27 87
- Aurore AUTRAN 6, rue de Brie Tél : 00 00 00 00 00

PSYCHOMOTRICIENNE

- Caroline MORITZ 10, rue des Charmes 06 81 49 27 44

MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

- Franck BOYET, soin à domicile exclusivement 06 09 69 29 12

SOPHROLOGUE

- Stéphanie PROUHÈZE, à domicile 06 61 81 35 29

NATUROPATHE

- Véronique CORMIER 06 82 83 88 35

URGENCES VÉTÉRINAIRES

- Vouteau & Olschwang - 17 av du Maréchal de Lattre de Tassigny 94440 VILLECRESNES 01 56 32 04 04
- PET VET CLINIC - LAMAREE VELLY - 24 route de Paris, RN 19 94440 SANTENY 01 56 86 24 70

- **AMBULANCES GRIET - Service de jour** 01 45 69 37 37
- **Service de nuit** 01 45 69 23 65

- GOUIN 01 64 88 71 10
- DAVRIL 01 60 47 90 90

TAXIS ET TRANSPORTS D'ENFANTS

- Alma Trans-Service Mr MEGANI 06 33 87 85 98
- M. LECLERC 06 09 75 47 19

ASSOCIATIONS D'AIDE

- Jeunes Violences Écoute 0 808 80 77 00
- S.O.S Amitié 01 42 96 26 26

AIDE AUX VICTIMES

- Numéro national 08 842 846 37

OCTOBRE

DU 11 AU 13

• **Salon intercommunal des Metiers d'Art**
Gymnase de Marolles-en-Brie

JEUDI 17

• **Balade du jeudi**
Rendez-vous à 10h devant la Mairie

LUNDI 28

• **Collecte des encombrants**

JEUDI 31

• **Halloween**
organisé par le CMJ et le Club ados

JEUDI 31

• **Balade du jeudi**
Rendez-vous à 10h devant la Mairie



NOVEMBRE

LUNDI 11

• **Commémoration du 11 Novembre**

JEUDI 14

• **Balade du jeudi**
Rendez-vous à 10h devant la Mairie

SAMEDI 23

• **Remise des médailles du travail et récompenses des jeunes diplômés**
11h30 en Mairie

SAMEDI 23

• **Un arbre - une naissance**
16h Verger des naissances

JEUDI 28

• **Balade du jeudi**
Rendez-vous à 10h devant la Mairie

DÉCEMBRE

JEUDI 12

• **Balade du jeudi**
Rendez-vous à 10h devant la Mairie

SAMEDI 14

• **Banquet des Aînés**
voir coupon réponse pages 8-9

LUNDI 16

• **Conseil municipal**
19h30 en Mairie

LES 16 ET 17

• **Remise des colis de Noël pour les Aînés**
14h-17h en mairie

JEUDI 19

• **Spectacle de Noël école maternelle**
Matin - École Suzanne Heinrich

JEUDI 19

• **Spectacle de Noël école élémentaire**
Après-midi Gymnase Alain Mimoun

JEUDI 26

• **Balade du jeudi**
Rendez-vous à 10h devant la Mairie